





***<< Nous avons écris parce que nous devons écrire nous même notre propre histoire sinon d'autres vont l'écrire dans le sens de leurs intérêts >>*** : Dixit l'auteur Guy Roger Eba'a lors de la dédicace de son 4 ème livre au public à Ebolowa. Selon lui : ***<< C'est un mélange de reportages. C'est-à-dire de choses vues et entendues avec des détails croustillants qui n'ont pas échappé au journaliste avec en plus la précision d'un greffier sans parti pris >>.***

La litterature Camerounais vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage. Sa dédicace s'est tenue le mercredi, 1er décembre 2021 au Cercle Municipal ***" Nguenga "*** en forme de parapluie. Il s'agit du 4ème livre de l'auteur Camerounais passionné des questions de droit Guy Roger Eba'a, chroniqueur judiciaire, greffieur de formation et présentateur de l'émission télévisé ***" Point de droit "*** sur la Crtv . C'était en présence des critiques litteraires, des étudiants et quelques autorités de la ville triées sur le volet mais surtout d'un témoin occulaire, Amveme Ze Génévieve dont la candidature avait été recalé à l'élection présidentielle de 2018.

En effet, le Conseil Constitutionnel est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions. Son rôle est de statuer sur la constitutionnalité des lois. En matière électorale, il veille sur la régularité de l'élection présidentielle, des élections parlementaires et des consultations référendaires dont il proclame les résultats. Il aura fallu 22 ans au gouvernement pour qu'il devienne opérationnel. Entre 2018 et 2020 cette haute juridiction a été saisi de recours en annulation totale ou partielle d'une élection demandant la mise à l'écart ou la réhabilitation d'un

candidat. Toutefois aucun recours n'a prospéré faute de qualité pour certains réquerants. Des réquerants qui ont selon l'auteur ont donné des faits sans en indiquer les moyens et ont fait signer pour certain des recours par leur avocats alors que la procédure exige que le recours soit signé par le réquerant lui-même.

La qualité même de qui saisi le Conseil Constitutionnel est également questionnable car la loi définit qui peut le saisir : le Président de la République, l'Assemblée Nationale et le Sénat. Si vous n'avez pas qualité même si ce que vous dites est fondé, rien ne pourra prospérer fait remarquer l'auteur. D'un autre côté pour l'auteur du livre Guy Roger Eba'a, le Conseil Constitutionnel aura mis à nu les faiblesses du processus électorale au Cameroun : Il s'agit du Code Electorale qui ne fait pas l'hunanimité et les acteurs qui ne maîtrisent les règles du jeu. Pour revenir au Code Electorale par exemple, certains articles ne disent pas la même chose dans leurs versions française et anglaise d'ou les propositions et les suggestions de l'écrivain car si les corrections ne sont pas faites, au prochain contentieux électoral nous risquons de tomber dans les même travers.

L'ouvrage est sous-titré : ***<< Compte-rendu des audiences et analyses des décisions sur les sénatoriales, la présidentielle et les législatives de 2018 à 2021 >> .*** Le livre est édité par les imprimeries Saint Paul de Yaoundé au cours de cette année 2021. Il comporte 303 pages et est dédicacé par le Professeur Marcelin Nguélé Abada . Le livre met en scène 16 tableaux et 12 annexes qui complètent les 03 parties du début. L'occasion est ainsi donner au public intéressé par les questions de droit de s'abreuver à bonne source et de pousser les bornes de l'ignorance en matière de contentieux électorale. Bonne lecture !